



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Zone Spéciale de Conservation FR5400465

"Landes de Cadeuil"



Volume 2 : Diagnostic socio-économique



atelier de paysage, aménagement
écologie et développement durable

8 place Armée Larrieu - 33000 Bordeaux - contact@atelierbkm.com - tél : 05 56 24 20 94 - fax : 05 56 98 80 61
www.atelierbkm.com

La Rochelle, le 15 AVR. 2011

Vu pour être annexé
au présent arrêté

Le Préfet

Henri MASSE

UNION EUROPÉENNE
MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

-DIREN POITOU CHARENTES-

DOCUMENT
D'OBJECTIFS
NATURA 2000

SITE N° 73

LES LANDES DE
CADEUIL

(DÉPARTEMENT DE
CHARENTE-
MARITIME)

VOLUME 2 : ÉLÉMENTS SOCIO-
ÉCONOMIQUES DÉTAILLÉS

Opérateur : Atelier BKM

Juin 2001

SOMMAIRE

Introduction	2
<i>I. Situation géographique et administrative</i>	3
I.1. Situation géographique	3
I.2. Situation administrative.....	4
I.3. Démographie et principales ressources économiques	5
<i>II. L'occupation du sol</i>	6
II.1. Les bois et landes	6
II.2. Les cultures et prairies	7
II.3. Les sablières	7
II.4. les plans d'eau de loisirs et les terrains de camping	8
II.5. Le bâti	8
<i>III. Les protections réglementaires et les unités foncières</i>	9
III.1. Les protections réglementaires existantes et en projet.....	9
III.2. Les unités foncières	11
<i>IV. Les activités économiques</i>	13
IV.1. Les sablières.....	13
IV.2. Les campings et les plans d'eau de loisirs.....	15
IV.3. L'agriculture.....	18
IV.4. La sylviculture et la gestion de la forêt	18
<i>V. Les loisirs</i>	20
V.1. La chasse	20
V.2. La promenade, les randonnées, la fréquentation touristique.....	23
<i>VI. Les interrelations entre les activités humaines et la conservation des habitats et des espèces</i>	25

INTRODUCTION

Le Volume II du Document d'Objectifs décrit les activités humaines présentes sur le site des Landes de Cadeuil, leur lien avec la présence et la localisation des habitats d'intérêt européen.

Il identifie en particulier :

- Les usagers et tous les organismes qui ont une légitimité à intervenir sur le site,
- Les activités économiques, et notamment celles qui ont une influence sur la gestion de l'espace,
- Les usages et pratiques individuelles de gestion, qui n'ont pas nécessairement vocation économique, pouvant découler, par exemple, d'activités traditionnelles,
- Les programmes collectifs et les interventions publiques, les logiques communales de développement.

I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

I.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Les landes de Cadeuil, du nom du hameau près duquel elles se trouvent, sont situées à l'ouest du département de la Charente-Maritime, à environ 15 km du littoral, entre les estuaires de la Charente et de la Seudre. Le site est localisé sur le bord du plateau qui domine l'ancien golfe de Saintonge, aujourd'hui occupé par les marais de Brouage.

Les landes de Cadeuil s'individualisent par leur substrat géologique, formé de sables et argiles d'origine détritique, qui se sont déposés à la fin du Crétacé inférieur (âge cénomanien). La nature du sol (sables plus ou moins humides) a permis le développement d'une végétation originale et diversifiée, aujourd'hui essentiellement composée de bois et landes.

Par ailleurs, les sables siliceux présentent des caractéristiques granulométriques et physico-chimiques particulièrement intéressantes pour les travaux publics et le bâtiment, qui expliquent la présence de plusieurs activités d'exploitation du sous-sol (sablères). Plusieurs sablères, anciennement exploitées, ont été reconverties en plans d'eau de loisirs.

Enfin, de part sa situation en bordure du plateau qui domine un vaste espace de marais, les landes de Cadeuil se positionnent au sein d'un espace de fort enjeu paysager et patrimonial, où existent aussi de nombreux vestiges archéologiques, liés à une présence humaine ancienne, et un patrimoine bâti remarquable : tour de Broue, églises de Saint-Sornin et Saint-Symphorien, fermes de la Grande Mauvinière et de la Massonne... Du fait de cette richesse patrimoniale et de l'intérêt paysager du coteau qui domine les marais, la fréquentation touristique est croissante sur cette partie du site.

Le hameau de Cadeuil est situé à l'intersection de deux routes importantes, très circulées l'été :

- la RD 733, route Rochefort - Royan,
- la RD 728, route Saintes - Ile d'Oléron

I.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Localisé près du lieu-dit Cadeuil, le site se trouve sur le territoire des trois petites communes, La Gripperie Saint-Symphorien, Saint-Sornin et Sainte-Gemme.

Bien que limitrophes, ces trois communes appartiennent à des entités administratives et des structures de coopération intercommunales différentes (tableaux 1 et 2).

La commune de Sainte-Gemme, la plus à l'est est logiquement tournée vers les plaines et plateaux de l'intérieur, tandis que celles de La Gripperie Saint-Symphorien et Saint-Sornin appartient plutôt à la façade littorale.

COMMUNES	CANTONS	ARRONDISSEMENTS
La Gripperie Saint-Symphorien	Saint-Agnant	Rochefort
Saint-Sornin	Marennes	Rochefort
Sainte-Gemme	Saint-Porchaire	Saintes

Tableau 1 - Entités administratives

COMMUNES	COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	PAYS
La Gripperie Saint-Symphorien		Pays Rochefortais
Saint-Sornin	Communauté de Communes du Bassin de Marennes	Pays de Marennes - Oléron
Sainte-Gemme	Communauté de Communes « Cœur de Saintonge »	Pays de la Saintonge romaine

Tableau 2 - Structures de coopération intercommunale

I.3. DÉMOGRAPHIE ET PRINCIPALES RESSOURCES ÉCONOMIQUES

Les trois communes concernées sont de petites communes rurales dont la démographie a peu évolué entre les deux derniers recensements (tableau 3).

Leur économie repose essentiellement sur l'agriculture, mais les activités d'extraction du sous-sol et l'exploitation touristique des plans d'eau et campings constituent aussi pour elles une ressource importante.

Communes	Superficies	Population totale en 1999	Variation 1990-1999	Solde naturel	Solde migratoire
La Gripperie Saint-Symphorien	18,2 km ²	487 hab.	+71	+3	+68
Saint-Sornin	13,5 km ²	332 hab.	+6	-13	+19
Sainte-Gemme	40,9 km ²	908 hab.	+30	+12	+18

Tableau 3 - Evolution démographique des communes

II. L'OCCUPATION DU SOL

Les modes d'occupation du sol actuels sont représentés sur la carte « Occupation du sol » et décrits ci-après, à partir d'une analyse des photos aériennes de 1999, complétée par des visites sur le terrain. Par ailleurs, sont décrites les évolutions récentes constatées.

II.1. LES BOIS ET LANDES

La carte montre que la majeure partie du site est occupée par des bois et landes :

Bois de chêne pédonculé (*Quercus robur*) et **chêne tauzin** (*Quercus pyrenaica*), principalement, avec aussi des secteurs plantés de pin maritime (*Pinus pinaster*), et des secteurs de boisements humides à aulnes (*Alnus glutinosa*), et frênes (*Fraxinus excelsior*).

Landes à bruyères (*Erica scoparia*, *Erica ciliaris*, *Erica tetralix*) et **ajoncs** (*Ulex nanus*, *Ulex europaeus*).

Les landes et boisements sont surtout bien représentés à l'ouest de la RD 733 : secteurs bois de la Rouillasse - la Montée de Gironde - Les Coudres.

Jusqu'au milieu du XXe siècle, les landes occupaient une place beaucoup plus importante, surtout à l'est de la RD 733. Elles ont régressé au cours des dernières décennies du fait :

- De l'ouverture des sablières, près de la RD,
- Du développement des surfaces cultivées à l'est : Blénac-La-Garenne, La Morandière.

II.2. LES CULTURES ET PRAIRIES

L'activité agricole est surtout présente sur les marges du site, mais peu à l'intérieur.

Les cultures sont dominantes sur la bordure est du site (commune de Sainte-Gemme), au nord du bois de la Rouillasse, et sur la presqu'île de Broue : on rencontre encore quelques parcelles de vigne mais dominant maïs, céréales et oléagineux.

Dans tous les secteurs bien drainés, les cultures ont progressé ces dernières années aux dépens des prairies et des landes. Les prairies ne se rencontrent plus que de façon résiduelle, dans les secteurs les plus humides : La Massonne, La Fabrique, près du Château de Blénac...

A l'ouest du site, le marais de Brouage est entièrement occupé par des prairies humides plus ou moins drainées.

II.3. LES SABLIERES

Les sablières occupent une place importante dans l'occupation du sol. Les sablières en cours d'exploitation sont surtout représentées à l'est de la RD 733, le long de celle-ci. Du nord au sud, on trouve :

- Une exploitation dans le secteur « Bois de la Sablière » - « Grand Communal des Vergnes » (communes de la Gripperie Saint-Symphorien et Sainte-Gemme) ;
- Une exploitation autour du lac de Cadeuil (commune de Sainte-Gemme) ;
- Une exploitation à la « Montée Rouge », « Les Roussillons » (commune de Sainte-Gemme) ;

À l'ouest de la RD, une exploitation en activités, au lieu-dit « les Coudres » (commune de Saint-Sornin).

Les anciennes sablières ont, soit été reconverties en plans d'eau de loisirs (voir ci-après), soit été laissées en l'état et sont gérées par leur propriétaire (trois anciennes carrières près de « Coudres », une ancienne carrière au sud du « bois de Grondin »...).

II.4. LES PLANS D'EAU DE LOISIRS ET LES TERRAINS DE CAMPING

Plusieurs anciennes sablières ont été reconverties en plans d'eau de loisirs avec des hébergements de plein-air autour ; trois sites le long de la RD 733 sont aujourd'hui occupés par ces activités :

- Le lac de Cadeuil à l'est de la RD (commune de Sainte-Gemme),
- Le Grand Bleu, également à l'est de la RD (commune de Sainte-Gemme),
- Les étangs Mina, sur la commune de Saint-Sornin, à l'ouest de la RD.

Par ailleurs, à l'ouest des landes de Cadeuil, le camping « le Valérick » est installé près du hameau de la Petite Mauvinière, le long de la route conduisant à Broue.

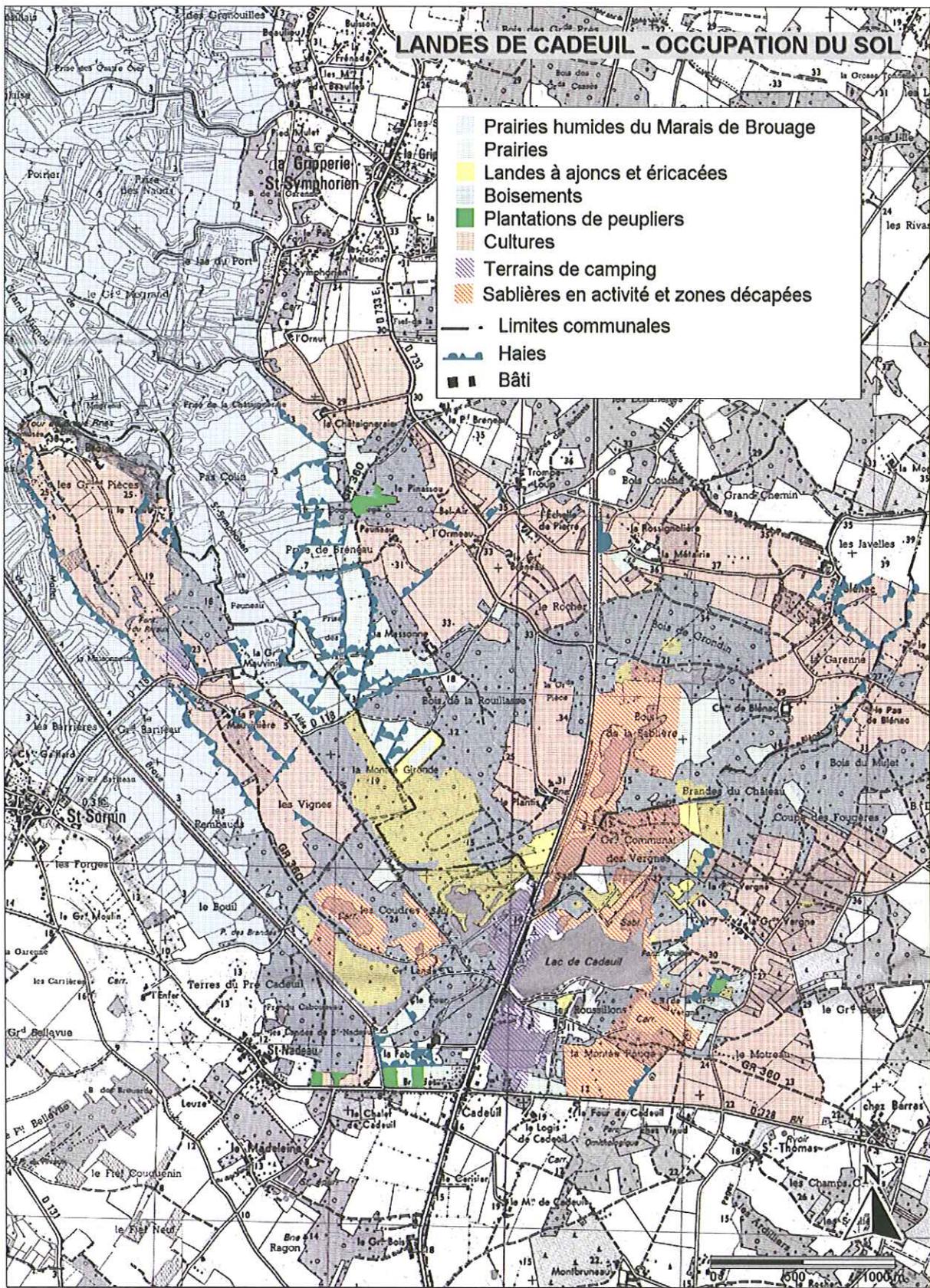
II.5. LE BÂTI

Le bâti est peu présent dans ou aux abords du site. On remarque toutefois la présence de trois ensembles bâtis, remarquables par leur qualité architecturale (anciennes maisons de maître) et leur position dominante par rapport au marais de Brouage : La Grande Mauvinière, La Massonne, La Chataigneraie. A l'est, le « château de Blénac » forme aussi un ensemble bâti important.

Les autres éléments bâtis, peu nombreux, sont des petits hameaux (Le Plantis, La Petite Vergne, La Grande Vergne), ou des habitations isolées (La Fabrique).

LANDES DE CADEUIL - OCCUPATION DU SOL

-  Prairies humides du Marais de Brouage
-  Prairies
-  Landes à ajoncs et éricacées
-  Boisements
-  Plantations de peupliers
-  Cultures
-  Terrains de camping
-  Sablières en activité et zones découpées
-  - Limites communales
-  Haies
-  Bâti



III. LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES UNITÉS FONCIÈRES

III.1. LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES EXISTANTES ET EN PROJET

III.1.1. LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les communes de Saint-Sornin et Sainte-Gemme ne possèdent pas de document d'urbanisme, c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique.

La commune de La Gripperie Saint-Symphorien possède une Zone de Protection des Sites et Paysages (ZPSP), établie en 1981, au titre de l'article 142.1 du Code de l'Urbanisme ; ce document opposable au tiers, définissait des zones constructibles, des zones vouées à l'exploitation du sable, et des espaces boisés classés.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, a modifié le régime de la ZPSP, qui n'a plus de valeur que pour les espaces boisés classés ; seuls ces derniers sont aujourd'hui opposables aux tiers. On remarque que la plupart des boisements de Cadeuil, sur la commune de La Gripperie Saint-Symphorien sont des espaces boisés classés (voir carte « Protections réglementaires »).

Une carte communale, en application de la nouvelle loi Solidarité et Renouvellement Urbain, est en cours d'élaboration.

III.1.2. LA RÉSERVE NATURELLE VOLONTAIRE DE LA MASSONNE

La Réserve Naturelle Volontaire a été créée le 19 août 1997 sur la propriété de Monsieur Bénier, sur une superficie totale de 82 ha 18 a 70 ca. La gestion en est assurée par le propriétaire, assisté d'un Comité Consultatif comprenant les administrations, la commune et des scientifiques.

La réserve est assortie d'un règlement qui interdit notamment la chasse, les pratiques agricoles autres que le pâturage extensif, l'accès et la circulation en dehors de ceux du propriétaire, la destruction des espèces animales et végétales naturelles. Du fait de leur statut, les terrains sont devenus un refuge important pour la faune sauvage.

Jusqu'à aujourd'hui, la gestion a essentiellement consisté dans :

- La fauche des prairies à orchidées,
- Le pâturage extensif de chevaux dans les prairies,
- L'entretien des chemins.

Les secteurs en bois et landes sont laissés en l'état. Les boisements ont subi des chablis importants lors de la tempête de décembre 1999 qui n'ont pas été totalement dégagés.

Un plan de gestion est en cours d'élaboration par l'association Nature-Environnement 17. Le propriétaire souhaite également la création d'un sentier éducatif en liaison avec le pôle nature de Broue.

III.1.3. LE PROJET DE SITE CLASSÉ DE L'ANCIEN GOLFE DE SAINTONGE

Un projet de site classé sur l'ancien golfe de Saintonge est en cours d'instruction administrative ; l'ensemble de la zone d'étude à l'ouest de la RD 733 serait concerné. Dans un site classé, toute modification de l'occupation du sol est soumise à l'avis du Ministre chargé de la conservation des sites.

III.1.4. LES PROJETS DE SITE NATURA 2000 EN CONTINUITÉ DES LANDES DE CADEUIL

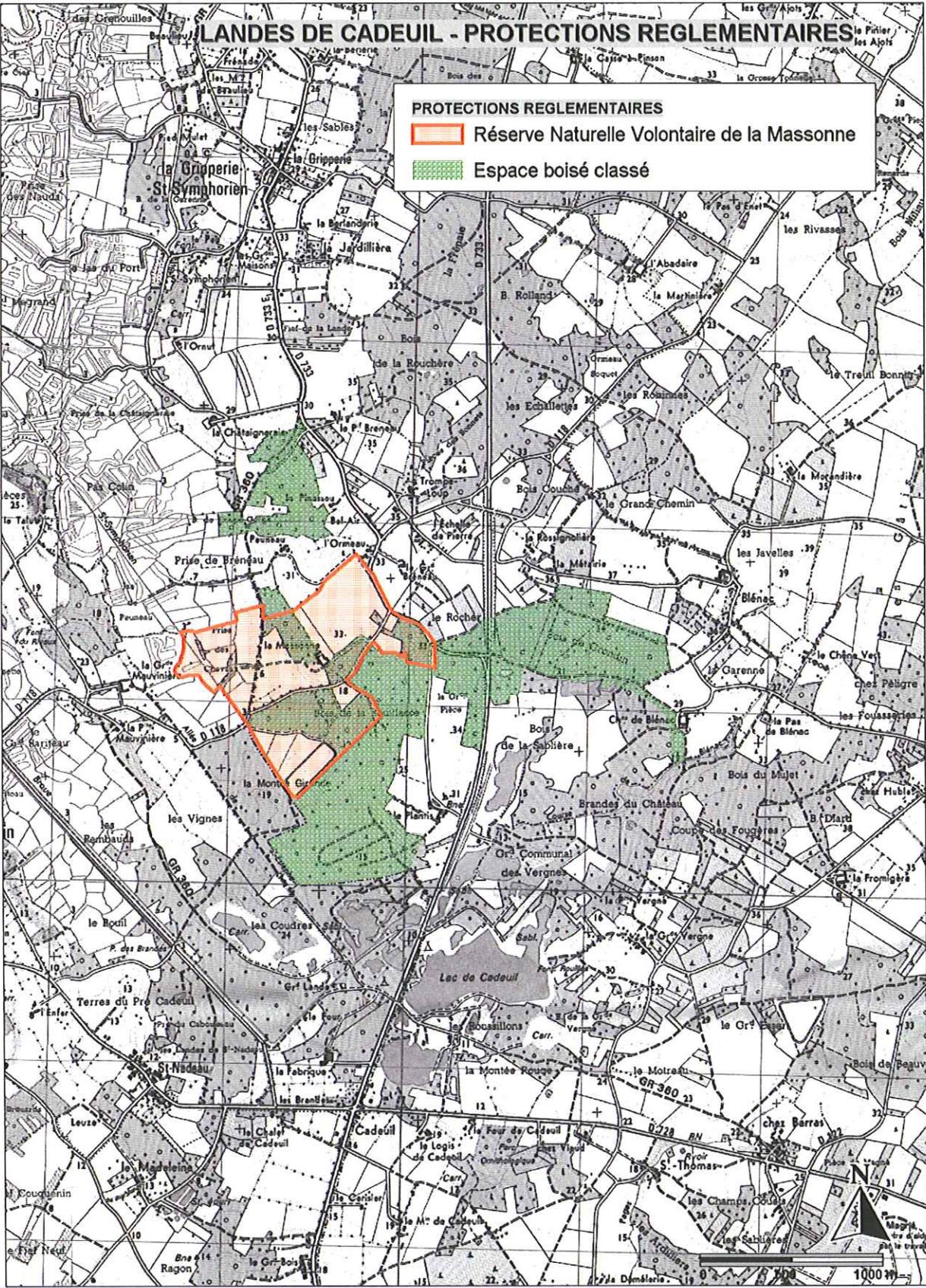
Deux projets de sites Natura 2000 se trouvent en continuité de celui des landes de Cadeuil :

- Les marais de Brouage à l'ouest : vastes espaces de prairies humides ceinturées de canaux et fossés.
- La carrière de l'Enfer au sud : ancienne carrière souterraine riche en chauve-souris.

LANDES DE CADEUIL - PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

-  Réserve Naturelle Volontaire de la Massonne
-  Espace boisé classé



III.2. LES UNITÉS FONCIÈRES

III.2.1. LES PROPRIÉTÉS COMMUNALES

Le bois du Grondin, sur la commune de La Gripperie Saint-Symphorien est, pour partie, propriété de cette commune, sur une superficie de 23,93 ha ; ce bois est une forêt soumise au régime forestier, et gérée par l'Office National des Forêts (ONF). L'autre partie, côté ouest du bois du Grondin, est la propriété du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sornin.

III.2.2. LES PROPRIÉTÉS DU CONSERVATOIRE RÉGIONAL DES ESPACES NATURELS (CREN)

Le CREN Poitou-Charentes est une association régionale de protection de la nature financée par les collectivités locales, l'Europe, et le Ministère de l'environnement pour des actions d'acquisition, et de gestion d'espaces naturels.

Il mène depuis plusieurs années des travaux de gestion dans le marais de Brouage, sur des terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral et de Rivages Lacustres (750 ha), et sur des terrains en acquisition propre (96 ha). Une partie de ces derniers concerne les marges des landes de Cadeuil, dans les zones au sud, en limite du marais (zones des Grandes Landes - Le Pont des Brandes, sur la commune de Saint-Sornin) : onze petites parcelles, surtout occupées par des landes et des boisements humides, sur une superficie totale de 5,743 ha sont aujourd'hui propriété du CREN ; elles forment actuellement un ensemble assez fragmenté, et aucune gestion n'est encore menée sur ces terrains. L'objectif est d'obtenir un ensemble foncier plus important et continu, qui fera alors l'objet d'un plan gestion ; l'interlocuteur privilégié pour la gestion, pourrait être l'Association Communale de Chasse Agréé de Saint-Sornin.

III.2.3. LES PRINCIPALES UNITÉS FONCIÈRES PRIVÉES

Le territoire des landes de Cadeuil est constitué de plusieurs grandes unités foncières privées, souvent d'un seul tenant ; elles se trouvent principalement sur les communes de Saint-Sornin et La Gripperie Saint-Symphorien.

On y trouve :

- Les unités foncières liées aux exploitations de sablières (voir plus loin le chapitre IV. Les activités humaines), qui comprennent les terrains bénéficiant d'une autorisation administrative d'exploiter ainsi que des réserves foncières en vue d'une extension des exploitations. Deux unités foncières sont principalement concernées :

- Celle de la famille Clion (La Gripperie Saint-Symphorien et Sainte-Gemme) : exploitation de la SNC Clion ;
- Celle des établissements Mercier (Saint-Sornin et Sainte-Gemme),

Les autres grandes propriétés privées directement concernées par l'aire d'étude ont été identifiées ; on y trouve :

- Sur la commune de La Gripperie - Saint-Symphorien :

- La propriété de M. Bénier (Réserve Naturelle Volontaire de la Massonne), d'une superficie de 82 ha, 18 a ;
- La propriété de M. Gay, à la Châtaigneraie, d'une superficie de 77 ha, utilisée en classe privée ;
- La propriété de M. Portier, sur 72 ha, au Château des Brandes, également utilisée en chasse privée.

- Sur la commune de Saint-Sornin :

- La propriété de M. de Ternay, à La Montée de Gironde, qui fait partie d'une chasse privée louée à M. Dombek.
- La propriété des enfants de M. Pierre Mercier, près des Coudres, sur environ 20 ha, qui comprend d'anciennes sablières et des landes de fort intérêt patrimonial ; les propriétaires souhaitent le maintien de l'intérêt biologique de cet espace ; il fait l'objet depuis plusieurs années d'une surveillance et d'un suivi scientifique par l'association Nature Environnement 17. Un arrêté préfectoral de protection de biotope est en cours d'élaboration sur cet espace.
- La propriété de M. Michelet, aux Landes de Saint-Nadeau, laissée à l'état naturel (bois de feuillus).

Sur les autres espaces, on observe un grand morcellement de la propriété foncière.

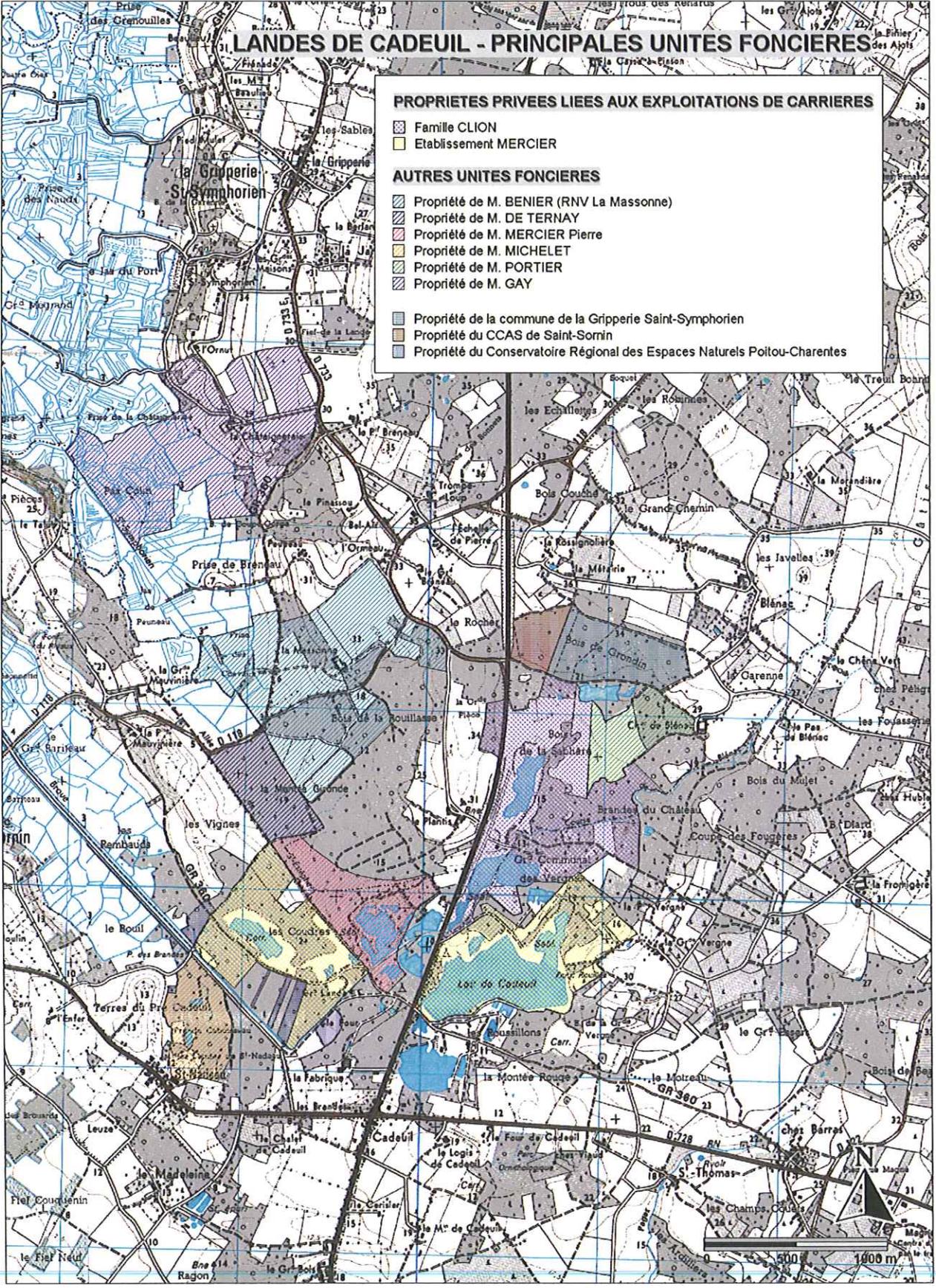
LANDES DE CADEUIL - PRINCIPALES UNITES FONCIERES

PROPRIETES PRIVEES LIEES AUX EXPLOITATIONS DE CARRIERES

-  Famille CLION
-  Etablissement MERCIER

AUTRES UNITES FONCIERES

-  Propriété de M. BENIER (RNV La Massonne)
-  Propriété de M. DE TERNAY
-  Propriété de M. MERCIER Pierre
-  Propriété de M. MICHELET
-  Propriété de M. PORTIER
-  Propriété de M. GAY
-  Propriété de la commune de la Gripperie Saint-Symphorien
-  Propriété du CCAS de Saint-Sornin
-  Propriété du Conservatoire Régional des Espaces Naturels Poitou-Charentes



IV. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

On dénombre deux types d'activités économiques importantes sur le site des landes de Cadeuil ; les sablières, d'une part, et l'exploitation des terrains de camping et des plans d'eau de loisirs d'autre part ; l'agriculture n'est présente que de façon marginale et la sylviculture est menée de façon très extensive.

IV.1. LES SABLIERES

L'exploitation moderne de sablières sur le site des landes de Cadeuil remonte, semble-t-il, au XIXe siècle, avec la fondation des Ets Mercier, en 1860.

Aujourd'hui, deux entreprises exploitent des sablières sur le site :

- La société Mercier et fils
- La société des carrières Kléber Moreau.

IV.1.1. LES SABLIERES DE LA SOCIÉTÉ MERCIER ET FILS

Installée au XIXe siècle sur le site, cette entreprise familiale dont le siège est à Cadeuil (commune de Saint-Sornin), a déjà exploité plusieurs sablières sur lesquelles les extractions de matériaux sont achevées ; certains sont reconvertis en plan d'eau de loisirs : parties ouest du lac de Cadeuil, Le Grand Bleu. Aujourd'hui, l'entreprise possède deux sites d'extraction à Cadeuil :

- Une sablière dans le secteur des Coudres, à l'ouest de la RD 733 (commune de Saint-Sornin) ;
- La partie nord-est du lac de Cadeuil (commune de Sainte-Gemme).

Entreprise d'une quinzaine de salariés, les établissements Mercier exploitent deux types de matériaux :

- Les sables parmi lesquels on distingue :
 - Les sables « nobles », présents en profondeur, extraits dans l'eau, utilisés pour le bâtiment ;
 - Des sables de qualité inférieure, argileux, présents en surface, et utilisés pour les travaux publics (remblais routiers),

Les argiles, présents sous forme de bancs dans le gisement de sable, sont exploités pour fabriquer des carrelages ; ceux-ci sont notamment utilisés pour la restauration de monuments historiques.

Dans le secteur des Coudres, l'entreprise exploite une carrière d'environ 30 ha de superficie, dont l'ouverture remonte à 1960. Elle possède une autorisation administrative d'exploiter sur une superficie totale de 57 ha et 70 a, qui prend fin en mars 2003. Au-delà, l'entreprise envisage de demander un renouvellement d'autorisation d'exploiter sur une partie seulement de cette zone, soit sur une surface d'environ 30 ha, où la qualité du gisement est satisfaisante (voir aussi la carte « Activités économiques »).

Au lac de Cadeuil, l'exploitation a débuté en 1947 et a bénéficié de réaménagements progressifs. L'autorisation d'exploiter porte sur une superficie totale de 41 ha et 39 a, jusqu'en 2011. Outre la zone du lac de Cadeuil proprement dite, la zone autorisée comporte trois petites parcelles fragmentées à l'exploitation difficile, et qui ne feront sans doute pas l'objet d'extractions.

III.1.2. LES SABLIERES DE LA SOCIÉTÉ KLEBER-MOREAU

La société des carrières Kléber-Moreau, dont le siège social est situé à Mazières-en-Gâtine (département des Deux Sèvres) exploite aujourd'hui 14 sites de carrières dans l'ouest de la France, dans les départements de Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime ; sa production de sables est de 1,5 millions de tonnes par an.

Elle possède deux filiales qui exploitent des matériaux (sables uniquement) à Cadeuil :

- La Société Nouvelle des Carrières Clion et Compagnie (ancienne entreprise de la Famille Clion),
- La Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie.

- La SNC Clion exploite la sablière du secteur « Grand Communal des Vergnes » - « Bois de la Sablière », sur les communes de La Gripperie Saint-Symphorien et Sainte-Gemme. Cette sablière exploite surtout des matériaux « nobles », sables fins pour bâtiments qui sont lavés sur place. L'exploitation s'est équipée récemment d'une station de floculation et d'un bassin de traitement des eaux de lavage afin de limiter les rejets dans le petit cours d'eau qui traverse la carrière : la Course de Blénac.

L'autorisation d'exploiter porte sur une superficie totale de 62 ha et 22 a, presque d'un seul tenant, dont la majeure partie est en cours d'extraction ; seule une petite zone au sud, les zones boisées des brandes du château et un petit secteur à l'ouest de la RD 733, n'ont pas encore fait l'objet d'extraction. L'exploitation est autorisée jusqu'en 2014.

Au-delà, l'entreprise souhaite pouvoir obtenir une autorisation d'exploiter sur trois parcelles supplémentaires à l'est du bois de la Sablière, en continuité de la carrière actuelle ; cette extension porterait sur une superficie d'un peu plus de 17 ha, dont 8 ha 99, appartenant à la famille Clion, ont déjà fait l'objet de dépôts de matières végétales.

- La SNC de la Meilleraie exploite une sablière dans le secteur de la Montée Rouge - Les Roussillons sur la commune de Sainte-Gemme.

L'autorisation d'exploiter porte sur une superficie de 30 ha, 41 a, constituée de deux unités contiguës, mais séparées par un chemin communal sur lequel passe le GR 360. L'exploitation est autorisée jusqu'en 2011.

IV.1.3. LE PROJET DE CARRIÈRE DE LA SOCIÉTÉ SCL

Cette société a déposé une demande d'autorisation d'exploiter des sables sur la commune de La Gripperie Saint-Symphorien, près du hameau Le Plantis. La demande porte sur une superficie de 13,55 ha, en limite de la zone étudiée. Elle a reçu un avis défavorable du Conseil Municipal.

IV.2. LES CAMPINGS ET LES PLANS D'EAU DE LOISIRS

Quatre campings, dont trois situés autour d'anciennes sablières transformées en plans d'eau de loisirs sont situés dans ou à proximité de la zone étudiée ; les caractéristiques principales de ces campings sont rassemblées dans le tableau 4.

D'une manière générale, ces établissements accueillent une clientèle familiale appréciant le calme et les espaces naturels.

Les trois campings de Cadeuil bénéficient de la présence des plans d'eau qui contribuent à la qualité de leur environnement et permettent une offre d'activités diversifiée et assez spécifique pour chacun d'entre eux. En revanche, la circulation (intense en été) sur la RD 733 constitue une contrainte notable du fait du bruit qu'elle génère.

Le camping Le Valerick bénéficie d'un environnement plus calme et de sa situation à proximité de Broue et des marais de Brouage.

Les campings constatent une demande de leurs clientèles en matière de promenade et activités de découverte de l'environnement dans les environs proches ; cette demande n'est pas réellement satisfaite par une offre organisée, sauf en ce qui concerne le Valerick, situé près du pôle nature de Broue.

Certains des gérants ont fait part de projets de développement :

Le Grand Bleu souhaite s'orienter de plus en plus vers la location de chalets et mobilhomes, a en projet la construction d'une piscine et une valorisation paysagère de la propriété.

Le Valerick aimerait étendre son terrain à terme ; par ailleurs, l'existence du projet de site classé du golfe de Saintonge constitue pour lui une contrainte pour proposer des locations de mobil-homes.

Camping	Gérants	Propriétaires	Caractéristiques du Camping	Ouverture	Activités sur plan d'eau	Autres services
Grand Bleu (Sainte-Gemme)	Monsieur Zenaty S.	Monsieur Zenaty S.	25 emplacements tentes- caravanes et locations de chalets et mobil-homes Classement 3 étoiles	A partir du 1 ^{er} avril pour les emplacements ; toute l'année pour les chalets	Pédalos, voile, canoë, baignade surveillée, pêche	Bar-restaurant, épicerie, espace de jeux pour enfants, VTT à l'intérieur de l'enceinte
Lac de Cadeuil (Sainte-Gemme)	Monsieur Biteau J.	Monsieur Mercier	40 emplacement tentes - caravanes - 30 mobil- homes Classement 2 étoiles	Juin à septembre pour les emplacements, toute l'année pour les mobil-homes	Ski nautique - baignade surveillée - pêche	Snack-bar Aire de jeux
Etangs Mina (Saint-Sornin)	Monsieur Morin C.	Monsieur Cordonnier	87 emplacements dont 16 mobil-homes Classement 2 étoiles	Avril à fin septembre	Pêche (un des deux étangs est empoissonné chaque jour)	Bar-snack - piscine - tennis
Le Valérick (Saint-Sornin)	Madame Vignaud	Madame Vignaud	50 emplacements Classement 2 étoiles	Début avril à fin septembre	-	Restauration de plein air

Tableau 4 - Caractéristiques des campings

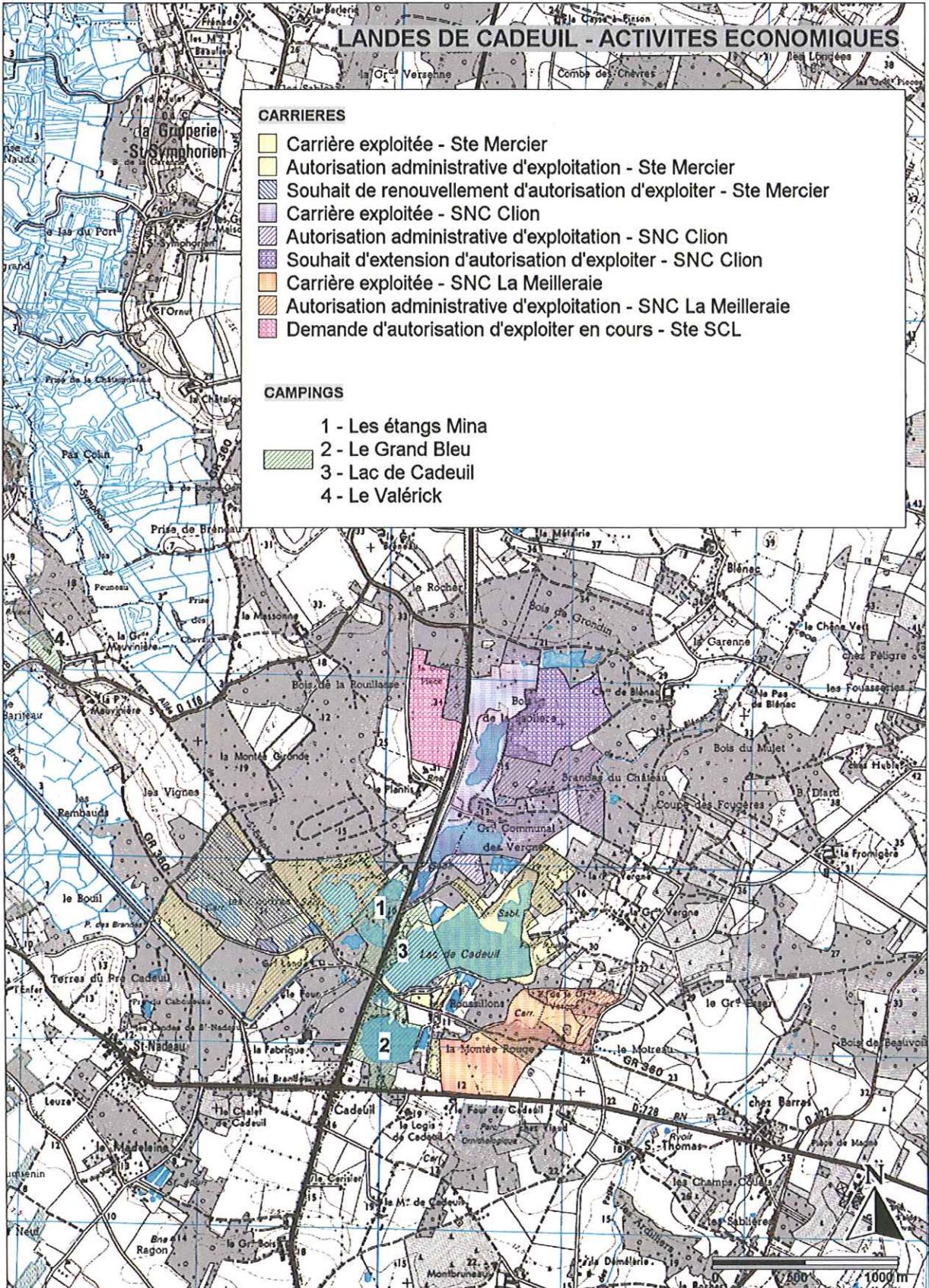
LANDES DE CADEUIL - ACTIVITES ECONOMIQUES

CARRIERES

- Carrière exploitée - Ste Mercier
- Autorisation administrative d'exploitation - Ste Mercier
- Souhait de renouvellement d'autorisation d'exploiter - Ste Mercier
- Carrière exploitée - SNC Clion
- Autorisation administrative d'exploitation - SNC Clion
- Souhait d'extension d'autorisation d'exploiter - SNC Clion
- Carrière exploitée - SNC La Meilleraie
- Autorisation administrative d'exploitation - SNC La Meilleraie
- Demande d'autorisation d'exploiter en cours - Ste SCL

CAMPINGS

- 1 - Les étangs Mina
- 2 - Le Grand Bleu
- 3 - Lac de Cadeuil
- 4 - Le Valérick



IV.3. L'AGRICULTURE

L'agriculture n'est présente que de façon marginale sur le site.

Les cultures (céréales, tournesol, vigne) sont étendues sur le pourtour de la zone d'étude, principalement sur toute la périphérie est, au nord (secteur du Plantis), et à l'ouest dans la presqu'île de Broue.

D'une manière générale, la vigne est plutôt en recul, au profit des céréales. Sur la périphérie est du site, on observe le développement de quelques friches ou jachères sur des parcelles petites et enclavées.

A l'intérieur du site, il existe un secteur de prairies naturelles dans la Réserve Naturelle Volontaire de la Massonne. Elles sont pâturées par des chevaux.

Autrefois, les « brandes » étaient exploitées par les agriculteurs : les fougères étaient récoltées et servaient au transport des huîtres, les brandes, quant à elles, étaient utilisées par les boulangers pour chauffer leur four ; ces pratiques régulières permettaient l'entretien du milieu et le maintien d'une végétation arbustive ; aujourd'hui l'abandon de la pratique favorise la colonisation de l'habitat par des arbustes hauts et des arbres et ainsi conduit à une évolution de la lande vers le boisement.

IV.4. LA SYLVICULTURE ET LA GESTION DE LA FORÊT

Assez diversifiées en essences, les boisements de Cadeuil sont en grande majorité exploités de manière traditionnelle en taillis sous futaie ; les essences dominantes sont le chêne pédonculé, le chêne tauzin, le châtaignier, le merisier, le charme, le frêne et le bouleau. On observe aussi la présence de quelques plantations de peupliers (voir la carte des habitats).

Dans l'exploitation en taillis sous futaie, le taillis est coupé tous les 30 à 50 ans pour la production de bois de chauffage, tandis que les arbres les plus beaux sont laissés en l'état pour former à terme des individus de futaie ; ceux-ci sont exploités à 200 ans ou plus pour en faire du bois d'œuvre. Idéalement, un taillis sous futaie comporte environ 50 arbres tiges (de futaie)/ha et les classes d'âges des arbres-tiges doivent présenter des effectifs équilibrés. D'une manière générale, ce mode

d'exploitation ne correspond plus, selon les forestiers, aux besoins de la sylviculture moderne, qui privilégie les taillis ou les futaies purs.

Les boisements de Cadeuil apparaissent comme de faible intérêt sylvicole et apportent peu de revenus à leurs propriétaires. Ils sont surtout exploités pour le bois de chauffage et les taillis possèdent souvent des réserves insuffisantes (moins de 50 arbres tiges/ha) avec des classes d'âges à effectifs très inégaux. Malgré l'existence de plusieurs propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant, on note l'absence de Plan Simple de Gestion. Le régime d'exploitation est ainsi le Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (RSAAC).

La vocation de la forêt de Cadeuil n'est donc pas économique, mais plutôt de type multi-usages (voir plus loin) : promenade - chasse - nature - exploitation du bois de chauffage.

Les quelques plantations de pins maritimes, notamment celles au sud du Plantis, et près des Brandes du Château sont âgées d'une quarantaine d'années ; elles sont destinées à être exploitées à 70-80 ans pour produire du bois : cependant, la plantation près des Brandes du Château a subi de lourds dégâts de la tempête.

La plus grande partie du bois du Grondin appartient à la commune de La Gripperie Saint-Symphorien (superficie : 23 ha 93 a) ; elle est soumise au régime forestier, et gérée par l'ONF. Exploitée en taillis sous futaie, elle est destinée à des coupes d'affouage (bois de chauffage) pour la commune que celle-ci distribue aux habitants de la commune ou vend à l'extérieur.

Environ 100 m³ de taillis sont coupés tous les ans, par bandes, dans le sens nord-sud, la dernière coupe a eu lieu en 1999 ; les arbres de futaie ne sont pas exploités. Cette forêt a subi des dégâts dus à la tempête de décembre 1999, estimés à 30 % de chablis ; ceux-ci doivent être exploités jusqu'en avril 2002. Cette forêt ne bénéficie pas de plan de gestion.

D'une manière générale, tous les boisements de Cadeuil ont subi des dégâts importants de la tempête (30 % de chablis ou plus), qui dans la majorité des cas n'ont pas été encore réparés.

V. LES LOISIRS

V.1. LA CHASSE

Plusieurs catégories d'acteurs interviennent dans l'activité cynégétique :

- Les Associations Communales de Chasse Agréée
- Les propriétaires de chasse gardée
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

V.1.1. LES ACCA

Une ACCA existe dans chacune des trois communes concernées par le projet ; le droit de chasse, sur le territoire communal, appartient à l'ACCA, sauf à l'intérieur des chasses privées (voir V.1.2.). Les caractéristiques des trois ACCA sont les suivantes :

COMMUNES	LA GRIPPERIE SAINT- SYMPHORIEN	SAINT SORNIN	SAINTE GEMME
Nombre de droits de chasse (2000-2001)	120	95	180
Nombre de bracelets de chevreuils (2000- 2001)	14	2	20
Nombre de bracelets de sangliers (2000- 2001)	14	2	10

Tableau 5 - Caractéristiques des ACCA

En dehors du gibier issu de lâchers (faisans, perdrix) qui sont surtout chassés dans les secteurs cultivés, soit donc en périphérie de la zone d'étude, les espèces chassées sont les suivantes :

- Le chevreuil est présent partout dans les bois et landes ; les effectifs sont en augmentation, malgré une mortalité notable due à la circulation sur les RD 733 et 728 ;

- Le sanglier apprécie les boisements humides à proximité des cultures ; il est abondant, avec des effectifs en augmentation, dans tous les bois et landes de la zone d'étude ; les chasseurs ont du mal à prélever la totalité des bracelets autorisés du fait de la difficulté à chasser cette espèce ; cette dernière profite aussi sans doute des chablis dus à la tempête de décembre 1999 et de la présence de plusieurs propriétés à l'intérieur desquelles la chasse est interdite (voir plus loin). Les chasseurs mettent en place des protections des cultures pour éviter les dégâts occasionnés par l'espèce.
- La bécasse est présente dans les nombreux boisements humides.
- Le lapin est abondant dans les secteurs sableux où il peut creuser ses terriers, à proximité des cultures ; il est plus particulièrement présent sur la commune de Sainte-Gemme, autour du lac de Cadeuil.

L'ACCA de Saint-Sornin possède des réserves permanentes sur les propriétés des Etablissements Mercier et des enfants de M. Pierre Mercier.

Les autres ACCA n'ont pas mis en place de réserve dans le site des landes de Cadeuil ; cependant, l'existence de plusieurs grandes propriétés à l'intérieur desquelles la chasse est interdite permet la constitution, de fait, de réserves pour la faune : Réserve Naturelle Volontaire de la Massonne, chasses privées non-chassées (voir plus loin).

Du fait de la présence de la RN V et de nombreuses chasses privées, les terrains de chasse des ACCA sont finalement assez peu étendus sur le site ; les plus importantes sont :

- Le Bois Grondin et le secteur des Brandes du Château (La Gripperie Saint-Symphorien et Sainte-Gemme) ;
- Les Roussillons, le bois de la Grande Vergne (Sainte-Gemme),
- Les bois et landes entre la Montée Gironde et les Coudres (la Gripperie - Saint-Symphorien).

Les ACCA n'ont pas d'actions particulières de gestion des milieux en faveur de la faune. En revanche, ils participent à la régulation des populations des ragondins, par tir, et à celles des sangliers, sous forme de battues administratives.

V.1.2. LES CHASSES GARDÉES

Plusieurs parcelles ont fait l'objet d'une opposition sur les ACCA des communes concernées ; ces parcelles ne font plus partie du territoire de l'ACCA, leurs propriétaires y étant détenteurs du droit de chasse, ce qui est communément appelé « chasse gardée ».

Les propriétaires peuvent alors :

- Ne pas chasser sur leurs terrains, qui deviennent alors de fait des réserves pour la faune sauvage,
- Chasser eux-mêmes,
- Louer le droit de chasse à un bailleur.

Les trois situations se rencontrent sur le site de Cadeuil.

- **Les chasses gardées non-chassées :**
 - La propriété de M. Bénier à la Massonne,
 - La propriété de M. Michelet à les Landes de Saint-Nadeau,
- **Les chasses gardées où la chasse est exercée par le propriétaire :**
 - La propriété de M. Gay, à La Châtaigneraie,
 - La propriété de M. Portier, à Les Brandes du Château ;
- **Les chasses gardées louées à un bailleur :** cela concerne sur le site et ses marges, la chasse de M. Dombek qui loue les terrains de M. De Ternay (à La Montée Gironde) et de M. Grelaud (à La Petite Mauvinière).

V.1.3. L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Etablissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de l'Environnement, l'Office assure plusieurs missions :

- Études et recherches sur la faune sauvage,
- Formation et information du public,
- Police de la nature et de la chasse,
- Conseil technique auprès des administrations et des associations de chasse, sur demande.

Sur le site de Cadeuil, l'ONCFS constate :

- L'augmentation importante des effectifs de sangliers, susceptible d'engendrer des dégâts dans les zones cultivées et aussi auprès de la végétation naturelle, dans les zones humides.
- Les problèmes liés à la destruction chimique des ragondins et rats musqués dans les canaux des marais de Brouage, et le canal de Broue (qui traverse les landes de Cadeuil) : les conséquences possibles sur l'ensemble des chaînes alimentaires conduit à privilégier la lutte par piégeage sélectif et tir.

V.2. LA PROMENADE, LES RANDONNÉES, LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

V.2.1. LA PROMENADE ET LES RANDONNÉES PÉDESTRES

Elles sont surtout le fait de la population locale et d'associations de randonneurs du département, toute l'année, et de la clientèle des campings en été. Cette pratique semble en progression. Elle est assez importante le dimanche. Les sentiers balisés sont les plus fréquentés :

- Le GR 360 (Montguyon - Rochefort) traverse le sud du site dans le sens est-ouest,
- Plusieurs sentiers de randonnées du Pays Rochefortais empruntent des chemins à l'intérieur ou aux abords du site.

Les différents sentiers peuvent aussi être empruntés occasionnellement par les vélos (VTT) et les chevaux (promenades équestres) ; toutefois, il n'existe pas de centre équestre à proximité du site. Le Pays de Marennes-Oléron commence à mettre en place des circuits équestres avec une halte au pied de la Tour de Broue. Le Pays de Marennes-Oléron a également mis en place un itinéraire cyclable sur la commune de Saint-Sornin, de 16 km, passant par la tour de Broue.

Certains sentiers sont aussi circulés par les véhicules à moteurs, motos et voitures tout-terrain ; ce qui entraîne des nuisances sur l'environnement : bruit, dérangement, dégradation des chemins.

V.2.2. LA CUEILLETTE

La plupart des boisements sont bien fréquentés à l'automne, pour la cueillette des champignons (cèpes), et au printemps pour celle des jonquilles (bois de la

Rouillasse notamment). La fréquentation, quant elle est importante, engendre également certaines nuisances : piétinement, dérangements.

V.2.3. LES POINTS D'INTÉRÊT TOURISTIQUE

Plusieurs éléments du patrimoine naturel et du patrimoine bâti constituent des sites de fréquentation touristique ; les plus importants sont toutefois localisés en dehors du site, en bordure du marais de Brouage ; il s'agit :

De la presqu'île de Broue qui comprend :

- La tour de Broue, visitée par environ 13 000 personnes/an répartis tout au long de l'année,
- L'écomusée près de la Tour, géré par Nature Environnement 17 ; un projet doit le transformer en un véritable pôle nature comprenant exposition permanente, centre de ressources, sentiers de découverte, salle éducative...
- L'église de Saint-Sornin, monument historique du XI^e siècle, avec des fresques du XII^e siècle,
- L'église de Saint-Symphorien, du XVI^e siècle, classée monument historique.

Des éléments du petit patrimoine doivent aussi être signalés, même si la fréquentation est moindre :

- Une fontaine dans le bois du Grondin, entretenue par la commune de La Gripperie Saint-Symphorien, mais qui est peu signalée ;
- Une ancienne motte féodale près des Brandes du Château (commune de Sainte-Gemme), témoin d'un ancien château avec les douves encore visibles ; le site est accessible mais non mis en valeur,
- Une fontaine près du Pas de Blénac (commune de Sainte-Gemme), non mise en valeur.

VI. LES INTERRELATIONS ENTRE LES ACTIVITÉS HUMAINES ET LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

L'influence des activités humaines sur les habitats et espèces est présentée dans les tableaux 6 et 7 ci-après dans lesquels sont distingués :

- Les effets directs : conséquences directes liées à la destruction ou à la préservation d'un habitat dues à l'activité,
- Les effets indirects : les conséquences dues à des actions qu'induit une activité sur les milieux ; par exemple, les sablières peuvent induire un rabattement de la nappe défavorable aux habitats humides, ou la pratique de la chasse induit une gestion de la végétation favorable à certaines espèces.

La lecture des tableaux 6 et 7 montre, d'une manière générale, que, à l'exception de l'exploitation des sablières, les activités humaines ont peu d'influence négative sur les habitats et les espèces :

- **Les exploitations de sablières** actuelles ont des impacts élevés dans la mesure où des habitats d'intérêt sont situés dans des zones où les extractions sont autorisées ; de plus, elles ont des effets induits sur les habitats humides du fait des rabattements de nappe qu'elles provoquent.
Dans le passé encore récent, l'ouverture de sablières a entraîné la disparition d'une superficie notable d'habitats naturels. L'ouverture de sablières nouvelles peut avoir des effets négatifs si elle s'exerce aux dépens d'habitats d'intérêt.
- **L'exploitation des campings et des plans d'eau de loisirs** n'ont quasiment pas d'influence sur les habitats et les espèces.
En revanche, leur aménagement a entraîné la disparition de plusieurs stations ou habitats d'espèces de fort intérêt patrimonial ; on notera en particulier :
 - La disparition d'une importante station de *spiranthes aestivalis* du fait de la mise en place de mobil-homes au camping des étangs Mima,
 - La non-observation depuis quelques années du crapaud calamite sur le plan d'eau du Grand Bleu

- **L'exploitation sylvicole extensive et la chasse** ont des effets globalement positifs dans la mesure où elles permettent le maintien en l'état des bois et landes ; on notera un effet très positif de la conservation de la forêt sur la tourbière de La Châtaigneraie car elle permet le maintien de son alimentation en eau.
- **La fréquentation touristique** dans les espaces naturels, encore limitée, a peu d'effets ; en revanche, même si elle est encore modeste, la circulation des engins motorisés présente potentiellement des effets négatifs notables.